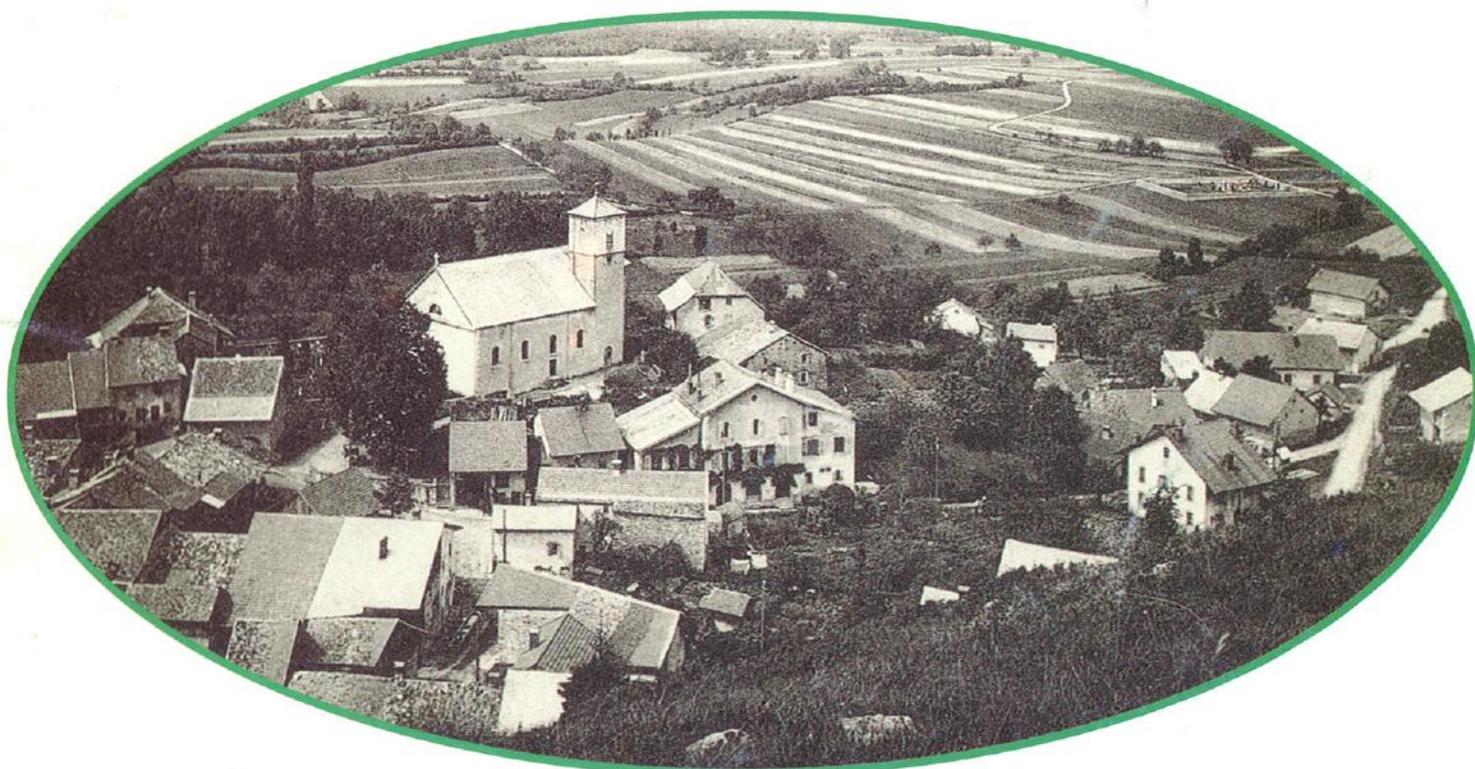




LE LYAUD

notre village



Le Mot du Maire

A l'aube de la nouvelle année, il est bon de faire le point sur les travaux réalisés durant 1997.

Il y a un an débutaient les travaux du groupe scolaire intercommunal Armoys-Le Lyaud.

Chacun peut se rendre-compte aujourd'hui du travail accompli. Le groupe pourra être mis en service dans le courant du premier semestre 1998 ; et je tiens à féliciter les concepteurs pour cette réalisation.

La construction du bâtiment a été complétée par l'aménagement d'un giratoire, en harmonie avec le site, qui assurera la sécurité des enfants. Prochainement, l'installation de glissières de protection, ainsi que des barrières aux abords du groupe, le long de la route d'Armoys, cibleront les enfants dans les passages piétons.

Outre cette importante construction, réalisée en intercommunalité, d'autres investissements ont été entrepris :

- Travaux de sécurité à l'intersection de la route des Chaumets et du chemin des Gaydons, avec la pose d'un miroir et l'arasement du talus sur le terrain de M. Jean Lugin, que nous remercions.
- Travaux d'amélioration de l'environnement avec la fermeture de la décharge du "Voua Bénit". Cette fermeture s'est déroulée sans problème grâce à notre adhésion à la déchetterie de Macheron qui semble satisfaire tout le monde. Je remercie d'ailleurs vivement les municipalités d'Allinges et d'Orcier. La remise en état de la décharge a été effectuée par les employés du SIVOM Armoys/Le Lyaud. Une étude, en cours de réalisation, nous a été cependant imposée pour mesurer l'impact du site sur l'aquifère.
- Acquisition d'un chapiteau, avec participation financière de plusieurs associations locales.

En dehors des réalisations concrètes, la Municipalité a dû faire face à divers problèmes concernant la protection des eaux, la constructibilité sur le secteur des Devants, l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols, et les problèmes quotidiens qui deviennent de plus en plus lourds dans un village en pleine expansion, qui comprend aujourd'hui sans doute plus de 1000 habitants.

Concernant l'avenir immédiat, les projets prévus pour 1998 sont nombreux :

- Recherche d'un emplacement pour l'implantation d'un hangar intercommunal, dans le cadre du SIVOM Armoys/Le Lyaud, celui du Lyaud étant devenu dangereux
- Travaux d'assainissement : équipement d'une première tranche sur les hameaux de Trossy, Moulin d'Amphion et Les Blaves, en collaboration avec la Ville de Thonon-les-Bains et les communes riveraines, afin d'améliorer la protection des sources.
- Mise en conformité de la protection du captage des Chambrettes (acquisitions foncières, clôture du périmètre immédiat)
- Continuité de l'aménagement du Champ Dunant : après la réalisation de la plate-forme nécessaire pour recevoir le chapiteau à l'occasion de nos manifestations locales, il est envisagé d'installer un équipement sanitaire et de procéder au nivellement du terrain.
- Création d'une piste forestière

Au-delà de ces perspectives, je souhaite vivement, qu'en ces périodes de fêtes où la solitude, la maladie et l'exclusion sont toujours présents autour de nous, nous soyons encore plus attentifs.

En mon nom et au nom de la Municipalité, je vous présente mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères de Joyeux Noël et vous souhaite à tous et à toutes une bonne et heureuse année 1998.

Le Maire,
Marie-Paule ROQUIER

Comptes rendus

Réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 1997

Absents : PETITJEAN F, DÉTRAZ JC, MOUCHE G, DÉAGE J, (excusés), PERILLAT G.

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificats d'urbanisme :

FILLON Marius - Section AI n° 424 «La Perrière Ouest» : le dossier manque de précision. La demande sera réexaminée lors d'une prochaine réunion

DETRAZ Marie - Section AI n° 387 «La Cau» : avis favorable. Toute construction devra être dépourvue de sous-sol compte-tenu des risques d'inondations dans ce secteur

DUBOULOZ Florent - Section AI n° 163 «Amphion» : avis favorable. Toute construction devra être dépourvue de sous-sol compte-tenu des risques d'inondations dans ce secteur

Déclaration de travaux :

BOEGEAT Maurice - Section AK n° 194 "Trossy" (réfection toiture S/garage) : avis favorable

AUFFREDOU Jean-François Section AH n° 73 "Bois Poulet" (réfection toiture sur habitation) : avis favorable

NOTA :

Les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

DIVERS

Le Conseil Municipal décide la construction de trottoirs aux abords du groupe scolaire et prend acte qu'une somme de 15 200 F sera attribuée à la commune au titre du produit 1996 des amendes de police.

Prochaine réunion le lundi 1^{er} septembre 1997 à 20 h 15 en mairie

Réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 1997

Absente excusée : FAVRE-VICTOIRE O.

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificats d'urbanisme :

FILLON Marius - Section AI n° 424 «La Perrière Ouest» : avis favorable, mais toute demande de permis de construire sur tout ou partie de cette parcelle pourrait se voir opposer un sursis à statuer.

Consorts VAILLY/PRADEL - Section AD n° 26.27.28.29

«Les Devants» : une concertation entre les différents propriétaires sera nécessaire, compte-tenu des prescriptions particulières sur ce secteur touché par la protection du captage de la Grande Fontaine.

DUBOULOZ Thérèse - Section AI n° 182 «La Combe» : avis défavorable à l'unanimité.

ROCH Paul - Section AI n° 183 «La Combe» : avis défavorable à l'unanimité.

CHERET Yves - Section AI n° 192.194.195.322.333.353.354... «La Combe» : avis défavorable à l'unanimité.

DETRAZ Paule - Section AE n° 539 «Les Voigères» : avis défavorable à l'unanimité.

CORAL Monique - Section AC n° 283.277.278 «Les Jossières» : avis favorable.

BOEGEAT Michelle - Section B n° 185.186 «La Glière» : avis favorable.

Permis de construire :

MARCLAY Bernard - Section AI n° 215 «Les Blaves» Construction d'un chalet : avis favorable.

Construction sans sous-sol (zone à risque d'inondations). Branchement eaux usées et pluviales en séparatif Raccordement au réseau d'eau potable.

CORNIER Suzanne - Section AD n° 83.84 «Les Cordons» Abri véhicule et bois : avis favorable.

Tout changement de destination devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire engendrant les formalités usuelles (raccordement égout, branchement eau...)

Déclaration de travaux :

PERILLAT Roger - Section AE n° 183 «Les Bois d'en Haut» : avis favorable

JOLY Georges - Section AB n° 636 Abri mobile pour animaux : avis favorable sous réserve de modifications.

NOTA :

Les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

DIVERS

Le Conseil Municipal approuve le décompte définitif des travaux d'électrification de Trossy (1995)

Le Conseil Municipal donne son accord pour le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 35 en limite du groupe scolaire.

Madame le Maire fait part du départ à la retraite de Madame DEAGE Rosa, et la remercie sincèrement pour son dévouement et sa discrétion pendant les 24 années passées au service de la commune.

Prochaine réunion le lundi 6 octobre 1997 à 20 h 15 en mairie

Réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 1997

Absents excusés : FAVRE-VICTOIRE O, MOUCHE G.

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Permis de construire :

PERILLAT Gérard - Section AB n° 285 «Chef-lieu» - Construction d'un garage : avis favorable, sous réserve de précisions supplémentaires concernant la destination exacte de la construction projetée.

DUBOULOZ-MONNET Gaston - Section A n° 432 «Les Derrys» - Construction d'un abri de jardin : avis favorable. Tout changement de destination devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire.

Déclaration de travaux :

BOUFFAND Marie-Bernard - Section AE n° 510.515.520.525 «Les Bois d'en Bas» - Construction d'un abri de jardin : avis favorable

NOTA :

Les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

Chapiteaux

Le Conseil Municipal confirme son accord pour l'acquisition d'un chapiteau au prix de 93 026 F TTC, et d'un plancher au prix de 26 778 F TTC, accepte la participation financière de six associations locales (pour un total de 54 000 F), et approuve la convention fixant les modalités d'utilisation et de location du matériel.

Le Conseil Municipal décide également d'acquiescer un chapiteau d'occasion, plus petit (40 m²), pour un montant de 6 030 F TTC, et fixe les modalités de location. Le prix de location, pour une utilisation, sera de 500 F, avec une caution de 2 000 F.

Informatique

Le matériel informatique utilisé par le secrétariat de la mairie étant propriété du SIVOM Armoy/Le Lyaud, il est nécessaire d'équiper la mairie avec son propre matériel. Le Conseil Municipal décide donc d'acquiescer un ordinateur et une imprimante.

Prochaine réunion le lundi 3 novembre 1997 à 20 h 15 en mairie

Réunion du Conseil Municipal du 3 Novembre 1997

Absents excusés : DUBOULOZ H, DÉAGE J, LEREBOULET M.

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificats d'urbanisme :

GALLAND J.L. - section AI n° 241 «Les Blaves Sud» : avis défavorable

MERCIER/POLETO - section AE n° 202.203.15 «Les Bois d'en Bas» : avis favorable

NÉPLAZ A./NÉPLAZ N. - section AH n° 9.64.67.70.71. «Bois Poulet» : avis favorable - Fournir des précisions concernant le chemin d'accès aux trois parcelles (emprise sur propriété Dubouloz)

DÉTRAZ Paule - section B n° 633 «La Glière» : avis défavorable

Permis de construire :

SIMON Fabrice - section AC n° 3,4,5,6,175,176,177 «Les Jossières» - Construction neuve : avis favorable (apporter des précisions sur la position de l'épandage)

COUEDEL Bruno - section AB n° 800 «Chef Lieu» - Construction neuve : avis favorable

Déclaration de travaux :

BOEGEAT Yves - section AK n° 197 «Trossy» - Couverture d'un garage : avis favorable sous réserve du respect des prospects.

NOTA :

les avis émis par la municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes en fonction du Règlement National de l'Urbanisme.

Acquisitions foncières

Le Conseil Municipal ayant décidé, par délibération du 13 janvier 1997, d'acquiescer la parcelle sise section AE n° 476 «Les Bois d'en bas», désigne Monsieur GAIDA, géomètre, pour l'établissement du document d'arpentage et de l'acte administratif.

En prévision d'un aménagement du centre du village, le Conseil décide d'acquiescer la parcelle n° 618, section AB (253 m²), et fixe le prix d'achat à la somme de 170 F le m². M. Gaida, géomètre, est désigné pour l'établissement du document d'arpentage et de l'acte administratif.

Adhésion déchetterie Allinges-Orcier

Le Conseil Municipal décide de reconduire, pour une durée de quatre mois, son adhésion à la déchetterie Allinges-Orcier. Une adhésion définitive est souhaitée à partir de janvier 1998. En cas d'accord, une nouvelle convention sera passée avec les communes d'Allinges et d'Orcier.

Carnet Bleu

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Antoine, second fils au foyer de Jean-Claude Néplaz, employé du SIVOM Armoy-Le Lyaud.

Réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 1997

En début de séance, Madame BAPTENDIER chargée de l'étude géologique du site de l'ancienne décharge, fait part de l'avancement de ses travaux et expose ses méthodes de travail.

Des forages ont été effectués, jusqu'à 24 mètres de profondeur, en amont et en aval du Voua Bénit. Les prélèvements effectués seront analysés afin de mesurer l'impact de l'ancienne décharge sur l'aquifère. Les résultats des analyses devraient être connus courant janvier 1998.

Madame le Maire fait part de sa sympathie à Nadine FILLON et à Joseph DEAGE, membres du Conseil, tous deux éprouvés par le décès de l'un de leur proche, Mme NEPLAZ Hélène et M. DEAGE Régis.

Le Conseil Municipal étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificats d'urbanisme :

FILLON Alberte - Section AE n° 245-629 "Aux Cruets" : avis favorable

FILLON Marius - Section AI n° 424 "La Perrière Ouest" : avis favorable

JORDAN Michel - Section AB n° 307-500-692 "Chef-lieu" : avis favorable

JORDAN Michel - Section AB n° 748 "Chef-lieu" : avis favorable, après accord du propriétaire riverain pour la mise en conformité du chemin privé.

Permis de construire :

BOURGEOIS Thierry - Section AC n° 3.4.6.175.176.177 "Les Jossières" : avis favorable.

LETHENET Nicolas - Section AE n° 245.629 "Aux Cruets" : avis favorable. Une cession gratuite de terrain sera demandée pour l'élargissement du chemin des Vallières.

BAUD Thierry - Section AC n° 3.4.5.6.175.176.177 "Les Jossières" : avis favorable

Déclarations de travaux :

MARCLAY Christian - Section AB n° 763 "Chef-lieu" : avis favorable (1 vélux + conduit de cheminée)

LIBERIOUX Marc - Section AB n° 196 "Chef-lieu" : avis favorable (changement de couverture)

CHAPMAN John - Section AB n° 768 "Chef-lieu" : joindre à la demande des plans de niveaux de la surface

habitable. (terrasse + modif ouvertures)

ALPHONSE Alain - Section C n° 979 "Le Couatton" : avis favorable (abri de jardin)

NOTA :

Les avis émis par la Municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

Budget

Dans le cadre de la reprise des résultats de 1996, et afin de réajuster certains crédits votés au budget primitif le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées par le Maire pour le budget principal et le budget eau et assainissement.

Cession terrain consorts JORDAN

Suite à la demande des Consorts JORDAN, le Conseil Municipal accepte de céder une bande de terrain du "Champ Dunant" (1 mètre de large sur environ 50 m de long), afin de mettre en conformité l'accès à la propriété des Consorts JORDAN, en le portant à 5 mètres. Cette cession est accordée moyennant le prix de 200 F le mètre carré et la construction d'un mur de soutènement avec barrière de protection, le long du chemin, aux frais des acquéreurs.

Enquête publique relative à l'exploitation par la S.A. "Thonon Agrégats" d'une carrière située à Thonon-les-Bains : le Conseil Municipal n'a pas de remarque particulière à formuler sur ce projet et émet un avis favorable.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Jean GILETTO relatif à sa plantation de sapins et de mélèzes au lieu-dit "Les Jossières". Monsieur GILETTO propose de céder gratuitement à la commune les plants pour transplantation sur du terrain communal. Madame le Maire remercie Monsieur GILETTO pour son offre, et charge la commission Bois et Forêts d'étudier la mise en oeuvre cette proposition.

Indemnité de gardiennage de l'église communale : le conseil décide la reconduction de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du 4 décembre 1997 de Monsieur PERILLAT Gérard aux termes duquel celui-ci s'engage à démonter sa cabane de chantier, dès que la construction de son garage sera terminée.

PRESSE TABAC LOTO

LIBRAIRIE PAPETERIE PHOTO

ouvert 7 jours / 7

ROUTE DE NOYER • ALLINGES • TÉL. 04 50 73 98 58 • FAX 04 50 73 98 61



IMPRIMERIE

point services

PHOTOCOPIES
TAMPONS
RELURE
PLASTIFICATION...

La vie scolaire

Bilan de rentrée

- Maternelle : 1 classe PS de 22 élèves
1 classe MS- GS à 24 élèves
Prévisions pour 98/99 : hausse des effectifs
- Primaire : 4 classes 95 élèves.
Prévisions pour 98/99 : baisse des effectifs (10 CP seulement)

Projets d'école

- Maternelle : «Développement de l'écoute et de l'attention», par l'intermédiaire d'une intervenante en musique. (Le bilan des années

antérieures a été très positif). Aboutissement du projet : spectacle le 20 Juin 98.

- Primaire : «Découverte des nouvelles technologies», par l'intermédiaire de l'informatique, la photo et la vidéo.

Matériel actuel : 2 ordinateurs pour toutes les classes (Internet opérationnel depuis le 15/10/97), 2 ou 3 appareils photo. L'achat d'un caméscope est prévu pour 98/99. A ce jour, l'accès à l'ordinateur concerne une classe. Les élèves demandeurs (dans cette classe) peuvent aussi manipuler deux par deux pendant les récréations.

Projet de Classes

Classes	Projets	Financement
Maternelle PS GS / MS	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de projet à long terme. Travail sur thèmes (ex: l'automne, la neige...) • Projet sur le patrimoine environnant (visites de la fromagerie de Trossy, du Musée Paysan de Fessy, du Muséum d'Histoire Naturelle de Genève, découverte des danses et costumes du groupe Sabaudia, découverte des instruments de la Kinkerne, de la tonte des moutons...) • Visites d'expositions de peintures à la M.A.L. • Découverte du Jardin Musical (instruments géants). 	APE (+ somme donnée lors d'un mariage)
CP / CE1	<ul style="list-style-type: none"> • Musique au troisième trimestre avec une intervenante. • Correspondance avec MS/GS (Travail sur le conte) • Visite du Muséum d'Histoire Naturelle à Genève. • Stage d'une semaine de ski 	APE
CE1 / CE2	<ul style="list-style-type: none"> • Musique au troisième trimestre avec une intervenante. • Pour les autres projets, voir avec Mme Charlot dès son retour. 	APE
CE2 / CM1	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance avec une école de la région des Châteaux de la Loire (sur internet) • Voyage dans cette même région. 	Internet : abonnement payé par le Conseil Général, communications payées par le SIVOM
CM1 / CM2	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondances avec Classes de Finlande, Australie, Mexique (sur internet) • Participation au défi-lecture avec le Collège de Champagne. • Participation à un concours d'expression écrite. • Stages de natation et de ski de fond. 	APE (+aide de la Bibliothèque d'Armoay pour le défi lecture).

Questions diverses :

1 - Manuels : Mme TOURNIER propose une meilleure concertation concernant la répartition des budgets en primaire afin de pallier au manque de manuels (pas de livre de maths en CE1- Classe CP/CE1)

2- Sport : 4 heures par semaine par classe, la récréation n'entre pas dans ces quatre heures.

3 - Le groupe scolaire

Pas de date de rentrée. Mme le Maire rappelle que les élèves rentreront dans le nouveau groupe lorsque tous les travaux seront terminés.

Parking : le nécessaire sera fait pour éviter les embouteillages.

Sécurité - sont prévus :

- feux clignotants
- glissières de sécurité
- passages piétons avec barrières pour diriger les élèves.

Mobilier : des études sont faites actuellement
Cantine : une enquête sera réalisée auprès des parents en février.

4 - La coopérative : c'est une association loi 1901

a) son rôle : elle permet l'acquisition de quelques livres de bibliothèque, de matériel pour les arts plastiques ainsi que le paiement

des abonnements.

b) composition :

Présidente : Mme Tournier,
Vice-Présidente : Mme Crépy,
Trésorier : M. Calède

c) bilan des comptes fournis par M. Calède

d) activités prévues pour 97/98 : journal de l'école, tombola FOL, photos de classe, opération Brikado-Unicef (CM1/CM2), cartes de voeux (CE2-CM1/CM1-CM2), brocante (CE2/CM1)

5 - Problème des responsabilités des enseignants lors des sorties.

Le bulletin officiel concernant les sorties donne des directives très strictes (ex : les parents accompagnateurs lors d'un voyage avec nuitées doivent posséder le BAFA)...

6 - Rappel sur le budget accordé par les mairies

- 250 F par enfant (manuels - fournitures)

- somme pour les promenades scolaires

- somme pour cadeau de Noël ou de fin d'année scolaire (friandises, livres)

Les représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour toutes questions éventuelles.

Bonne retraite Rosa !



Après 24 années au service des écoles comme employée d'entretien, Rosa Déage quitte la vie active.

Une sympathique réception s'est déroulée en présence du Conseil Municipal où le maire, Marie-Paule Roguier rappela la perfection de son travail, sa discrétion, sa gentillesse et rendit hommage à son courage, conciliant sa vie professionnelle et familiale, élevant seule ses quatre enfants.

Fleurs et cadeaux furent distribués en souhaitant à Rosa longue et paisible retraite.

L'Association de Parents d'Elèves

Une nouvelle année scolaire vient de commencer avec de nombreux challenges pour l'A.P.E. Tout d'abord il a fallu se trouver un président tout neuf, en la présence de Catherine CAMBUZAT. Nous tenons tout particulièrement à remercier Philippe JACQUET pour toutes les années qu'il a passé au service de l'A.P.E.

Cette année, l'association va devoir mettre les bouchées doubles pour boucler son budget afin de pouvoir financer un maximum d'activités, et ceci en collaboration avec la coopérative scolaire.

Parmi les activités à l'étude : ski nordique et de fond, piscine, visite des Châteaux de la Loire, intervenant musical...

Le traditionnel loto du 29 novembre 1997 a été une réussite exemplaire et un grand merci

est adressé aux généreux donateurs, aux mamans-gâteaux et à vous tous qui avez répondu "présent" pour cette manifestation. D'autres opérations ponctuelles sont en prévision : soirée repas du 16 mai 1998, fête de fin d'année...

Pour l'année 97/98, le Bureau se compose ainsi :

Catherine CAMBUZAT : Présidente

François GALLAY : Vice Président

Denis DEVILLE : Trésorier

Corinne CORBE-COUÉDEL : Secrétaire

Les autres membres :

Jean Pierre BAZZANI, Jocelyne BEL, Philippe BONDAZ, Evelyne CATRIX, Katy CORNIER, Nadine DUFFOUR, Odile FAVRE-VICTOIRE, Valérie FILLON, Sébastien LALLET, Laurent NAVILLAT.

La Batterie Fanfare

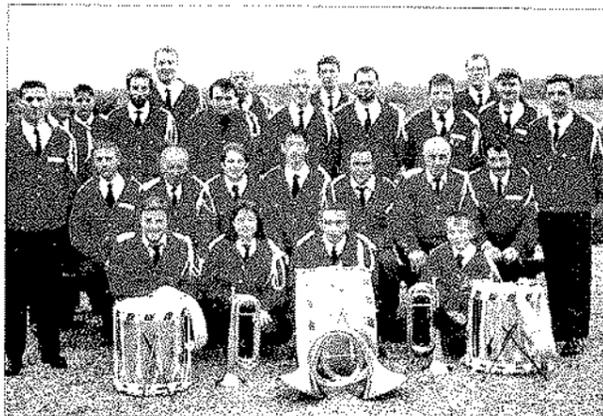
Comme à l'accoutumée, L'Echo du Haut-Chablais a rehaussé les diverses manifestations du village.

La vogue de la St-Blaise, le 14 juillet, la Fête au Village, le 11 novembre, sans oublier quelques répétitions en plein-air et le festival des batteries fanfares de la Haute-Savoie qui s'est déroulé en 1997 à Rumilly, ainsi que différents festivités dans les communes voisines.

Grâce aux «Portes Ouvertes», nous avons enfin pu créer une école de musique qui est en plein essor. Les cours se déroulent avec Virginie chaque mercredi matin pour le solfège, ainsi que le samedi après-midi avec Monsieur Joseph Gaillard pour les percussions. Tous deux employés par la Musique. Chaque semaine nous réunissons 25 enfants. Pour subvenir aux frais de l'école, nous avons relancé la vente de calendriers.

Pour finir l'année, nous avons fêté notre patronne, Sainte-Cécile. Cet événement a été souligné par des remises de médailles à sept de

nos musiciens. Gilbert Dubouloz, président d'honneur a eu le bonheur de remettre à Claude Favrat la médaille d'argent pour ses 25 années au sein de la batterie-fanfare, mais aussi à Marc Bouvet, Philippe Boegeat, Franck Petitjean, Stéphane Fillon, Patrice Sinteff la médaille de bronze pour leurs 15 ans de bons et loyaux services. Les membres ont la volonté d'apprendre un nouveau morceau qu'ils interpréteront cette année.



FOYER RURAL CULTUREL ARMOY - LE LYAUD

C'est avec six nouvelles activités que le Foyer Culturel a rouvert ses portes cette année.

Nous nous félicitons de la présence de cent soixante adhérents et espérons de nouvelles inscriptions en vue de vous faire découvrir le grand choix d'ateliers que propose le Foyer.

Et cette saison, il y en a pour tous les goûts : couture, guitare, peinture sur soie, théâtre adultes, enfants et adolescents, dessin, ateliers du mercredi... voilà pour les activités déjà proposées l'an dernier.



Découvrons maintenant les dernières nouveautés :

- Présentation de la saison culturelle de la MAL de Thonon, qui aurait dû déplacer de nombreux intéressés, et pourtant...

- Mini-schools ou comment se familiariser à l'anglais par le jeu, pour les enfants de dernière année de maternelle au CM2. Il s'agit d'une initiation à la langue anglaise au moyen d'une méthode audiovisuelle, de jeux, de sketches et de chansons.

- Pour les plus petits qui veulent faire du sport, la gym-enfants propose aux 5 - 11 ans un éveil corporel pour les plus jeunes, et des mouvements de gym pour les plus âgés.

- Les cours de sculpture sont un moyen parfait de travailler la matière, quelle qu'elle soit, pour les grands comme pour les plus petits.

- Si vous vous sentez plutôt une âme d'écrivain ou tout simplement si vous avez envie d'écrire un peu de prose, l'atelier d'écriture se

découpe en trois phases : la calligraphie, l'écriture en elle-même et la création d'un cercle littéraire.

- Quant aux trois séances de pâte à sel, elles vous permettront de créer, avec peu de moyens mais beaucoup d'imagination, des petits objets simples et jolis.

Quelques unes de ces créations artistiques ont été mises en valeur lors de l'exposition d'artisanat d'art des 8 et 9 novembre à la salle polyvalente d'Armoiy, et qui a une nouvelle fois été un succès. Par le biais de ses adhérents et de leurs "professeurs", le Foyer Culturel a pu participer et exposer les travaux effectués lors des ateliers du mercredi et des autres activités manuelles. Les artistes étaient nombreux, les créations artisanales diverses et le talent bien présent chez tous ces amateurs qui, en l'espace de 2 jours, deviennent des exposants ravis.

- Théâtre en Chablais : c'est sous cette dénomination que se déroulent des rencontres de troupes de théâtres amateurs, adultes et enfants, du Chablais et des environs. Cette mise en commun des connaissances dans ce domaine si particulier qu'est le domaine du spectacle apporte une émulsion à tous. De plus, les bénéficiaires qui en résultent sont investis dans des stages pour sans cesse améliorer la qualité du spectacle pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Retenez déjà vos deux premiers week-end de juin pour venir applaudir ces troupes, dont celles du Foyer, à Margencel.



LA BIBLIOTHÈQUE

ARMOY

Tout d'abord, quelques détails pratiques :

Les horaires :

Lundi de 17 h à 19 h

Mercredi de 14 h à 16 h (sauf juillet et août)

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Les prix à l'année :

40 F pour les moins de 16 ans

70 F pour les adultes

100 F pour les familles

La bibliothèque prend peu à peu de l'ampleur et compte aujourd'hui près de 2500 livres et 8 séries de revues, toutes catégories confondues. Les familles abonnées sont au nombre de 80, soit quelques 200 adhérents.

C'est pourquoi nous nous devons de renouveler régulièrement les stocks, par l'achat de 150 à 200 livres par an. De plus, le BIBLIOBUS prête à la bibliothèque 400 exemplaires, échangés tous les quatre mois.

Les animations, que nous souhaitons de plus en plus fréquentes, donnent vie à la bibliothèque.

Le concours "jouons avec la bibliothèque" avec ses 90 participants (élèves de 6 à 14 ans)

a été une expérience positive qui donne envie de continuer sur cette voie et de mettre au point d'autres manifestations et rencontres.

Pour ce concours, les premiers de chaque classe sont les suivants :

CP : Charley LECORRE.

CE : Fanny BRULPORT.

CM : ex-aequo : Florianne CHEVALLET et Cyrielle CETTOUR-BARON.

6^e - 5^e : Claire COLLOUD.

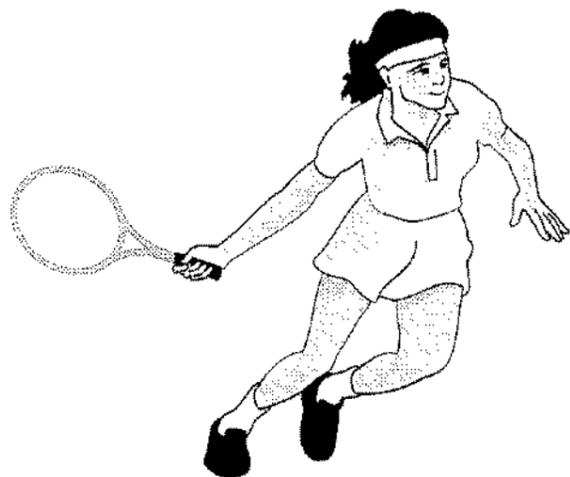
4^e - 5^e : Aurélie DILIN

Souvenons-nous également de la venue de Michèle CHATELAIN en avril 1997 pour la dédicace de son livre "Alpages, terres de l'été, les carnets d'une alpagiste", qui évoque les souvenirs heureux de jeune fille de l'auteur lors des quelques saisons d'été passées dans un chalet d'alpage.

Pour 1998, la bibliothèque a opté pour le Kamichibaï, petit théâtre en bois où défilent des dessins racontés par un animateur. Ces dessins pourront être créés par les enfants d'après des livres qu'ils sélectionneront.

Une animation qui pourra être reconduite à souhait puisque ce Kamichibaï fera désormais partie de la vie de la bibliothèque.

LE TENNIS CLUB



Pour la première manifestation "STIL 97" qui a eu lieu le Dimanche 7 Septembre, l'objectif a été atteint : 12 équipes ont participé à notre tournoi dans une ambiance tout à fait sympathique et conviviale.

Rendez vous donc l'année prochaine à la fin du mois de Juin pour STIL 98.

Inscriptions,

Cours débutant,

Renseignements,

Abonnements

04 50 70 50 49 (H.B)

04 50 70 59 30 (soir)

L'A.S. LE LYAUD - ARMOY

Confortés par la stabilité du comité présidé par Bernard BEL et par l'entraîneur Jean-Pierre Frossard les footballeurs de l'équipe première ont parfaitement négocié la première partie du championnat en première division avec seulement deux défaites pour 11 rencontres terminant en 3^e position.

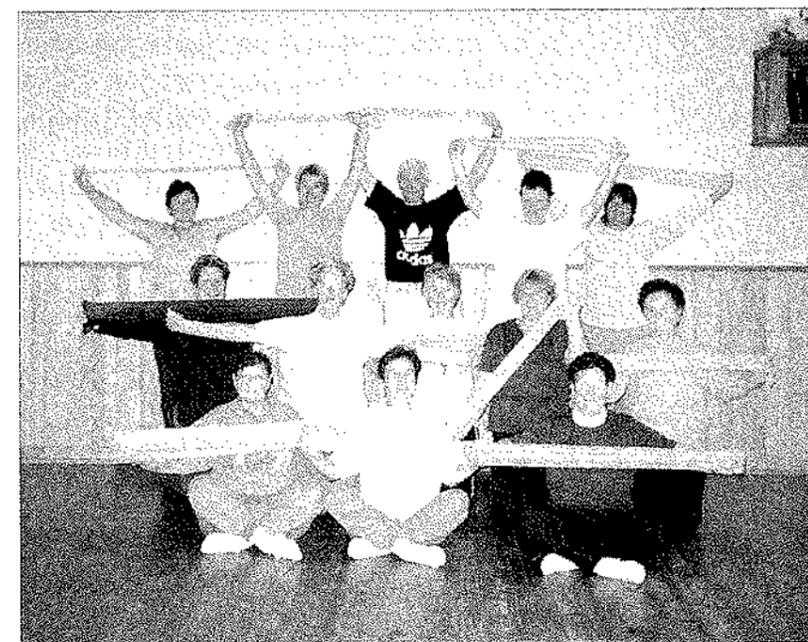
L'arrivée de nombreux joueurs, la grande présence de l'inusable et talentueux buteur Laurent Morel Chevillet et surtout une excellente ambiance dans le groupe ont contribué à ces brillants résultats au grand plaisir des spectateurs du stade des pins. De belles phases de jeu mais aussi de belles émotions comme ce dernier quart d'heure contre Ayze resteront gravées dans les mémoires.

Ambiance toute aussi chaleureuse en équipe réserve à la recherche du résultat malgré un effectif de choix dans l'espoir des matches

retour au printemps avec l'incorporation progressive des juniors satisfaisant dans leur championnat sous la coupe du Président des Jeunes, Daniel Favre-Victoire.



ENTENTE LE LYAUD - ARMOY



Association affiliée à la Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (F.F.E.P.M.M.).

Gymnastique entretien adultes

Cours :

le lundi de 8 h 30 à 9 h 30

le jeudi de 20 h à 21 h

dans la salle paroissiale du Lyaud.

Musculation avec des "body bands"
Une partie de groupe du lundi
matin

ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER DE FOOTBALL

C'est la trêve pour les jeunes pousses de l'Entente, une trêve bien méritée après une première partie de saison chargée. Malgré tout, la plupart des équipes ont terminé le championnat d'automne aux places d'honneur. Il est important de souligner que, pour la première fois depuis la création de l'Entente, toutes les catégories de jeunes sont représentées en championnat, des Poussins aux Juniors, suivis par une ribambelle de débutants (environ 25) prêts à suivre leurs aînés.



Au total, environ 120 jeunes fréquentent les divers terrains de nos communes, le mercredi, le samedi et le dimanche.

Une équipe d'encadrement bien étoffée, la participation active de parents assidus et le soutien des sponsors permettent à nos chérubins de prendre plaisir à jouer au football, mais surtout de progresser. Bon nombre de nos juniors sont prêts à intégrer les équipes senior : la relève est assurée.

Une bonne surprise en octobre : l'Olympique Lyonnais invitait tous les jeunes de l'Entente à venir assister, au stade de Gerland (qui sera l'un des stades théâtres de la Coupe du Monde 98), à une rencontre de première division O.L. - Toulouse Football Club. Il aura fallu attendre la fin du cross des jeunes du Lyaud (71 participants) pour donner le signal de départ à une centaine d'enfants surexcités (sans parler des accompagnateurs!) par cette expédition. Si le trajet ne posait pas de problème, l'arrivée à Lyon fut plus houleuse du fait du manque d'efficacité du comité d'organisation quelque peu dépassé par le flot d'équipes invitées (3000 jeunes). Enfin installés dans les tribunes, nous avons assisté à un match moyen, sans but, mais quel plaisir de vibrer "en direct" avec le public de ce stade ! Après une pose sandwich, retour sur Le Lyaud vers 2 h du matin, dans une ambiance joyeuse et animée. La nuit fut courte pour nos cadets qui jouaient en Coupe de France à 10 h, avec à la clé une élimination directe. Mais peu importe, le souvenir de cette soirée restera pour beaucoup un grand moment d'émotion.

Les projets pour la reprise sont nombreux, outre le championnat : tirage des rois en janvier, mise en fabrication d'un nouveau survêtement, tournoi de Pentecôte pour toutes les catégories et, nous l'espérons, des invitations d'autres clubs pour de nombreux tournois. L'ensemble des jeunes et l'équipe d'encadrement vous souhaitent de bonnes fêtes et une excellente nouvelle année pleine de joie, bonheur, santé et... football bien sûr.

BOUCHERIE • CHARCUTERIE • TRAITEUR **Robert JACQUET Fils**

*Bœuf limousin - Veau de lait - Volaille fermière
Plats cuisinés - Réceptions - Buffet - Lunch - Repas de société - Apéritifs, etc...*

VONGY : Place de l'Eglise - Tél. 04 50 71 34 00

THONON : 62, route d'Evian - Tél. 04 50 71 18 06 - Fax 04 50 26 32 24

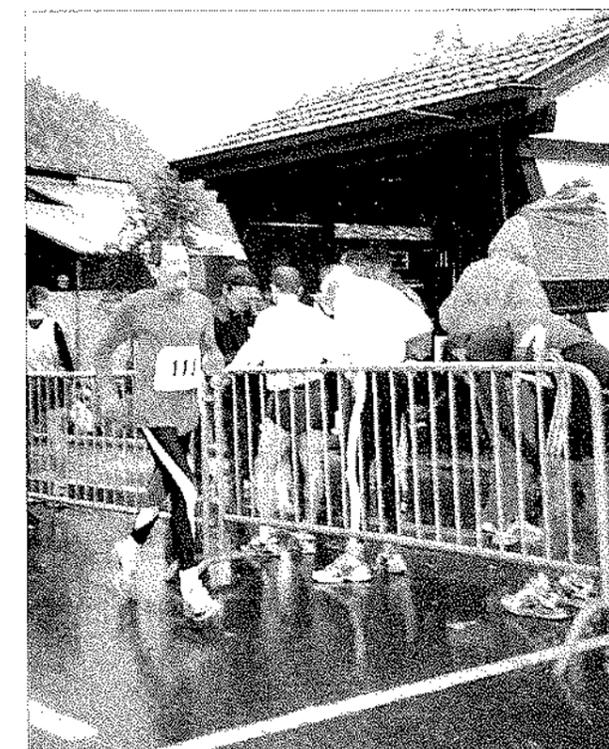
14^e édition du CROSS DES HERMONES

Malgré des conditions météorologiques difficiles 121 courageux participants bravèrent les éléments pour s'élancer sur le parcours sélectif des Hermones, parcours mariant routes goudronnées et sentiers forestiers à forte dénivellation.



Du cadet au vétéran 3 la même passion dans l'effort, le même plaisir de la course, la même satisfaction reconnue lors de la remise des prix présidée par Marie-Paule Roguier, maire, assistée de Philippe Jacquet félicitant les valeureux concurrents et principalement le vainqueur D. Sermonet ainsi que la première dame J. Morel en mettant un accent spécial sur le local Joseph Meynet vainqueur en vétéran 3 pour sa 14^e participation.

Comme d'habitude l'organisation par la commission «Sports & Loisirs» fût exemplaire tout comme le travail efficace des bénévoles qui effectuèrent pointage et sécurité. Chacun se retrouvant après la remise des récompenses autour du buffet apprécié avec le verre de l'amitié dans une ambiance chaleureuse en attendant la 15^e édition.



DOMINIQUE SERVAES *Artisan Bijoutier*

Route des Devants
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 95 79

Fabrication et Vente au particulier de Fromages Fermiers (Reblochon, Abondance, Tomme...)

Ferme du GAEC des 2 Savoies
Trossy - 74200 Le Lyaud
(à 5 km de Thonon - par Noyer direction Le Lyaud)
Tél. 04 50 70 57 19

8^e CROSS DES JEUNES



Kevin, Deborah, Arnaud :
ils ont été les prophètes dans leur commune.

Simplement : 148 coureurs et le soleil, donc une réussite !

A l'an prochain.

L'organisateur : Philippe Jacquet

Résultats des enfants du Lyaud arrivés dans les 5 premiers :

Filles

- 90/91 2^e Marina Barone (90)
4^e Julie Arranchart (90)
88/89 1^{ère} de la course :
Déborah Jacquet (89)
3^e Pauline Bel (88)
4^e Aurélia Bondaz (88)
86/87 Leatitia Iaccazi (86)

Garçons

- 90/91 3^e Alexis Néplaz (90)
5^e Florian Bondaz (90)
1^{er} Kevin Fillon (91)
86/87 1^{er} de la course : Arnaud Rousson (86)
84/85 4^e Alexis Bel (84)
5^e Yohan Lacroix (85)

Société Communale de Chasse

La société regroupe actuellement 37 chasseurs pour la saison de chasse 97/98. La société accueille toutes les personnes titulaires d'un droit de chasse qui le souhaitent. Il est cependant rappelé que la pratique de la chasse requiert la détention du permis de chasser. Toutes précisions utiles peuvent être obtenues chez le président qui se tient à la disposition d'éventuels adhérents. Comme chaque saison, depuis de nombreuses années déjà, la société organisera une soirée «repas gibier» le 21 février 1998, à la salle communale d'Armoiy. Les chasseurs, en entente avec la nature, apportent leur contribution à la «journée nettoyage» organisée avec d'autres, elle est prévue le same-

di 28 mars 1998. En parcourant les chemins, les bois et les prés, l'on rencontre encore trop de détritus laissés par des personnes insouciantes mais également insoucieuses du lendemain.

Les jours de la semaine chassables peuvent se résumer ainsi, de l'ouverture à la clôture : du dimanche, jeudi et samedi, du 20 octobre à la clôture : les lundis et mardis.

Président : Michel Migliasso

Vice-président : Gilbert Frossard

Secrétaire : Florent Dubouloz

Trésorier : Robert Senevat

Un témoin de notre histoire : LE TILLEUL DE TROSSY

Situé à l'intersection du CD 35 et de la VC 4, au centre du hameau, se dresse toujours le Tilleul de Trossy, véritable monument, mesurant environ 6 mètres de tour (9 sur les contreforts), d'une hauteur de 7 mètres où commence la ramification.

Sa dénomination exacte : le Gully.

Son âge : 400 ans environ, date et circonstances de sa plantation restant inconnues. Ce tilleul a été classé par Arrêté Ministériel du 14 juin 1909, pris par M. Gaston Doumergue, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts : (Le tilleul, dit "Le Gully", au hameau de Trossy, commune du Lyaud (Haute-Savoie), est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique).

Une certaine opinion voudrait que ce tilleul ait été planté, en signe de réjouissance, lors de la publication de l'Edit de Nantes, et que sa dénomination soit "le Sully". Il nous paraît contraire à l'histoire d'accréditer ou d'accepter cette opinion. En effet, cet Edit, rendu à Nantes, le 13 avril 1598, par Henri IV, roi de France, ne pouvait concerner le Duché de Savoie, état libre et indépendant. En France, suite à l'Edit de Nantes, les protestants peuvent désormais pratiquer leur culte en tous lieux, sauf à Paris et à la cour du Roi, et dans deux villes ou villages par baillage. De plus, l'Etat considère les protestants comme un corps organisé et leur donne des garanties juridiques, politiques et militaires. Dans le Duché de Savoie, en cette même année 1598, la situation est radicalement opposée. Au terme de la mission de St François-de-Sales, de l'évangélisation du Chablais, le Duc de Savoie, Charles Emmanuel 1^{er}, lors de sa venue à Thonon, en octobre 1598, fait connaître sa volonté de la manière la plus catégorique : la religion catholique, Religion du Prince, est désormais la seule religion admise. Interdiction du culte réformé, obligation d'assister aux cérémonies catholiques, privatisation de tous les offices publics pour tous les protestants, lesquels sont mis en demeure d'adhérer au catholicisme ou de s'exiler, dans la région de Thonon, une quarantaine d'opposants seront frappés de bannissement.

En France, l'Edit de Nantes apporte la liberté de culte et de conscience. Il instaure une co-existence pacifique entre les deux religions. Dans le Duché de Savoie, la décision ducal supprime ces deux libertés de culte et de conscience. Elle impose la seule religion catholique. D'où peut donc provenir cette jonction, ce rapport entre la plantation du tilleul de Trossy en Savoie, la promulgation de l'Edit de Nantes en France et l'appellation "Le Sully", parfois usitée pour désigner ce tilleul ? Il est loisible de penser que cette appellation "Sully" ait pu provenir, à l'origine, d'une confusion phonétique, d'une déformation dans la prononciation.... Gully devenant Sully...

Le nom de Sully aurait conduit, après l'annexion de 1860, à l'évocation de l'Edit de Nantes, Edit pris sur l'impulsion direct de Sully, ministre du Roi de France Henri IV, et par la suite, il y aurait eu amalgame entre la date de plantation du tilleul et la date de promulgation de l'Edit de Nantes.

En résumé, Gully se transforme en Sully, et Sully conduit à l'Edit de Nantes....

Par ailleurs, d'où provient cette appellation "le Gully" ? Désignation d'une personne ? d'un événement ? vocable géographique ?

De plus, le Gully, est-ce bien la dénomination d'origine ? En effet de la toponymie celto-allobroge, il ressort que de nombreux suffixes ier se sont transformés en y. Un exemple : aux archives départementales, dans "l'état de l'impôt sur la Gabelle", concernant la "paroisse d'Armoiy-Le Lyaud, j'ai relevé, pour les années 1568 et 1575, des contribuables domiciliés au "hameau-village de TROSSIER". Depuis lors, TROSSIER s'est transformé en TROSSY. De même, Gully ne pourrait-il pas provenir de GULLIER... Quoi qu'il en soit, souhaitons pouvoir conserver longtemps encore notre tilleul de Trossy, notre Gully, ce patrimoine, rare témoin de notre histoire. Rappelons, ici pour notre mémoire collective, l'existence d'un autre tilleul, au Lyaud, sur la place de l'Eglise : un tilleul qui fut un réel témoin de la vie de notre village.

Sous ce tilleul se réunissaient les "communiers" du Lyaud, pour traiter des affaires de la "communauté". Comme l'indique un parchemin, établi par notaire royal et parvenu jusqu'à nous, accordant la "jouissance des droits, privilèges, franchises et liberté des comunages de la dite communauté du Lyaud, à M. Jean LUGRIN, Bourgeois de THONON et du Comté d'Allinges".

"... L'an mil six cent nonante-huit et le dix septième jour du mois de septembre, par devant moy, notaire royal soussigné, se sont personnellement constitués les honorables (sont précisés les noms des deux syndics, des trois conseillers et des comuniers présents).... Tous comuniers du Lyaud, étant dûment assemblés sous le Tilliot, lieu accoutumé à traiter des affaires de la dite communauté, à l'issue de la messe paroissiale..."

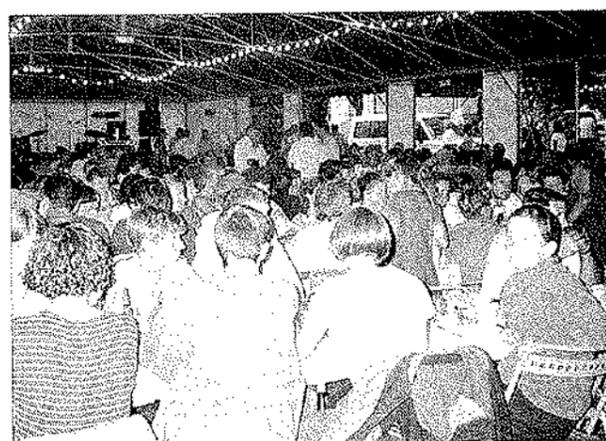
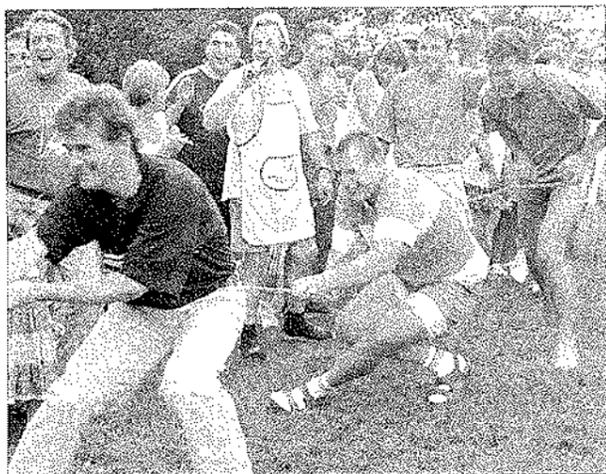
Ce tilleul, que nous avons connu, au tronc creux, maintenu en partie par une maçonnerie, certainement plus ancien, que le tilleul de Trossy, a quitté ce monde sous la vigoureuse intervention des haches et des "passe-partout" de Messieurs Jordan Louis, Bastard Marcel, Bastard Jean, Fillon Jacques, Fillon Paul, en l'année 1957, lors des travaux communaux effectués sur la place de l'église (suppression d'un escalier, construction d'un WC souterrain, réfection du mur de soutènement). Des générations entières de Lyaudins se sont formées, se sont rencontrées, ont vécu à l'ombre de ce Tilliot. Puisseons-nous en garder le souvenir.

René DETRY.



Photographie prise le jour de l'abattage du tilleul du Lyaud, une fillette de 3 ans dans le creux de l'arbre. La reconnaissez-vous ?

Le 27 Juillet : UNE BELLE FÊTE DE L'ÉTÉ



Comme chaque année, depuis 8 ans, le dernier dimanche de juillet voit venir la fête au village. Maintenant, les habitants du Lyaud, d'Armoiy et des environs connaissent cette date.

Cette année encore, le beau temps fut de la partie. C'est le tandem foot et paroisse qui a orchestré cette journée :

- célébration de la messe sous le chapiteau, apéritif et repas

- l'après-midi, la foule a pu se distraire par les différents stands qui lui étaient proposés.

Cette année, l'accent a été mis sur une plus grande participation du public avec notamment un défilé de vélos décorés et de jeux interquartiers brillamment dirigés par notre «Guy Lux local».

Une fois de plus, tous les bénévoles ont fait preuve de spontanéité et de talent dans une très bonne ambiance.

D'excellents musiciens boliviens nous ont accompagnés jusqu'au repas du soir. Un magnifique feu d'artifice offert par la Mairie et tiré depuis la colline du Say a enthousiasmé le public, qui s'est accordé encore quelques danses avant de rentrer.

C'est avec plaisir que nous pouvons ici remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette fête et nous redisons à tous à l'année prochaine !

REPAS DE NOËL DES AINÉS

14 Décembre 1997

Selon une tradition, bien ancrée maintenant, le 14 décembre, tous les aînés du village se sont retrouvés dans la Salle Paroissiale pour le repas de Noël.

Après une vibrante prestation de notre batterie-fanfare, quand tout le monde fut installé, on put constater un certain nombre de places vides. Dans son allocution, Madame le Maire ne manqua pas de rappeler le souvenir des disparus, car l'année 1997 a été sévère pour nos anciens.

Elle souhaite aussi un prompt rétablissement aux malades, Joyeux Noël et Bonne Année.

Après ce moment d'amitié, les messieurs distribuent le kir et le vin blanc. Tout le monde

applaudit à la vue d'une choucroute succulente de la Maison Jacquet, un excellent Sylvaner et de la bière à volonté.

Fromages, dessert, l'euphorie fut complète et nos artistes purent se produire à la satisfaction générale.

A son habitude, Gilbert Dubouloz chauffe la salle et les artistes se succèdent : Hélène Néplaz, Bernadette Côte, Daniel Favre-Victoire, Jeanne Déage et même notre père Pasquier qui nous chanta les malheurs du prétendant de Perrinne. Nous ne pouvions terminer le tour de chant sans le «Petit Chauffeur». Tout le monde se mit à danser.

Merci à tous ceux qui s'occupent de nous avec leur compétence et leur modestie habituelle.



ORFLOR

INTERFLORA

81, Grande Rue • Thonon

Tél. 04 50 70 19 41
Fax 04 50 70 20 17

**Lucien PETITJEAN
et Fils**

ENTREPRISE CARRELAGE
FAIENCES

Moulins d'Amphion - LE LYAUD
Tél. 04 50 73 91 95

PEINTURE & DÉCORATION

DEGENÈVE
Christian

REVÊTEMENTS • SOLS ET MURS • FAÇADES

Les Moulins d'Amphion - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 55 95
Fax 04 50 70 55 96

**PÉPINIÈRES
DE L'ERMITAGE**

Guy DUNOYER

74200 ARMOY
Tél. 04 50 26 42 97

GOUTTES DE VIE

Association de donneurs de sang bénévoles Armoyle Lyaud

LE DON DU SANG : Déroulement

Trois fois par an, Gouttes de Vie, participe à l'organisation des collectes de sang en relation avec l'Etablissement de Transfusion Sanguine de Haute Savoie.

Les membres du Bureau de l'Association Gouttes de Vie se sont réunis au préalable afin d'assurer la partie intendance de chaque collecte. Les tâches sont réparties afin que tout se passe au mieux : information, écoute, confort et sécurité des Donneurs.

L'Accueil

Le donneur est dirigé vers le secrétariat de la collecte où il sera pris en charge, les documents liés à la pochette prélevée sont préparés et remis au volontaire, sa carte de Donneur est mise à jour.

L'Entretien

Le donneur est ensuite reçu par un médecin, spécialiste des collectes, il s'agit d'un entretien confidentiel durant lequel le praticien recueille les renseignements qui participent à la sécurité du don et fournit au volontaire tout renseignement utile.

Le Prélèvement

Le donneur est ensuite installé en position semi allongé et, après avoir remis les documents de suivi à l'infirmière, spécialiste des prélèvements, il est préparé pour la transfusion qui durera entre 10 et 20 minutes. Il sera suivi par le personnel médical pendant tout ce temps.

Avant de se quitter...

Le donneur rejoindra ensuite la table où les animateurs lui proposeront de quoi se refaire des forces. Selon la saison nous lui proposerons les Diots, les Spaghettis en sauce, la



Fondue Savoyarde, les Grillades etc. Les enfants sont accueillis également (mais la garde n'est pas assurée). C'est aussi un moment privilégié qui permet les échanges d'informations.

Pour tout renseignement : 04 50 73 94 98
E Mail : GdVie@aol.com

Le bureau actuel est composé de :
son Président : Patrick Sanquer,
de sa Vice Présidente: Bernadette Jordan
du Président d'Honneur : Marius Bondaz,
de la secrétaire : Odile Favre-Victoire,
de la secrétaire adjoint : Marie-José Ghio,
du Trésorier : Yves Chavanon,
du Trésorier adjoint : Bernadette Côte.

LES ZONES HUMIDES

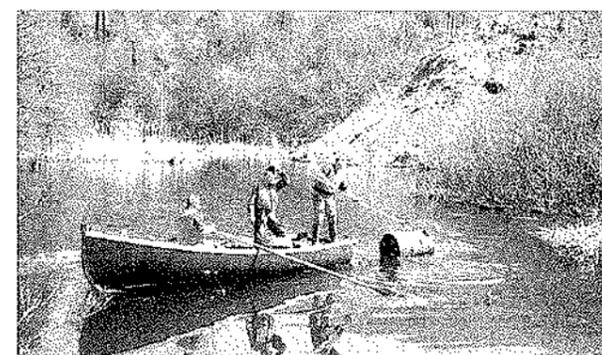
La Commune de Le Lyaud s'étend sur une superficie de 917 hectares où l'espace naturel regroupant zones humides et espaces boisés est très largement représenté. Les zones humides (marais, étangs, prairies humides, tourbières) totalisent plus d'une vingtaine d'hectares situés sur un plateau qui correspond aux "terrasses quaternaires de Thonon". Il est creusé de nombreuses dolines périglaciaires en eau (les vouas) marécageuses ou sèches.

LES VOUAS

LE VOUA BENIT



ZONE N°4 - Superficie : 1 hectare, altitude 610 m.
Etang en forme de crochet de dimension 155 m x 55 m et 5 m de profondeur maximale. Présence de petites îles flottantes. Etang bordé d'une végétation liée à l'ancien-



Nettoyage du Voua Benit par les employés du SIVOM

ne décharge. Eau de teinte verte caractéristique propice à la faune (poule d'eau, frêle castagneuse, rossignol...). La flore comprend plusieurs espèces rares en Haute-Savoie et flore de pelouse sèche (huit orchidées).

VOUA BEUDET

ZONE N°2 - Superficie : 1,5 hectare, altitude 589 m.
Etang formé de 2 bassins reliés par un large col, dimension 250 m x 55 m, 4 m de profondeur dont 1,50 de vase.

Plan d'eau en cours de comblement par la forte avancée de la végétation, nénuphars sur les 9/10e en eau.

Présence de plantes rarissimes, de poissons, amphibiens, poule d'eau, foulque.

Intérêt géologique avec de nombreux blocs de roche cristalline sur les rives, laiches et roseaux en bordure.

VOUA DE LA MOTTE

ZONE N°3 - Superficie : 0,5 hectare, altitude 587 m.
Etang de forme ovale de dimension 90 x 55 m et de profondeur de 8 à 9 m. Situé en milieu de forêt, entouré de boisements sauf au Sud-est où une prairie paturée se jette dans le voua.

Etang naturel en eau claire, site très calme où se développe une flore aquatique et une faune nombreuse (foulques, canards colvert, insectes, reptiles, nénuphars jaunes...)

VOUA DE LY

ZONE N°5, aussi nommé Trossy-Ouest, superficie : 2,5 hectares, altitude 600 m. Ce marais, par sa densité, est une parfaite zone de refuge et de gîte pour mammifères tels que sanglier et chevreuil, et de nombreux oiseaux, reptiles et insectes, il est constitué d'une roselière semée de saules et bordée de saules et d'aulnes.

MARAI DE PRAT-QUEMOND

ZONE N°1 - Superficie : 14 /15 hectares, altitude 580 m.

C'est la plus vaste zone humide mais également la plus riche sur le territoire du Lyaud. Elle présente un intérêt biologique de niveau départemental et national avec quatre espèces végétales protégées en France, sphaignes, mousses, champignons.

Zone refuge pour les mammifères, oiseaux.

Ce marais tourbeux de grande superficie a une capacité de stockage des eaux et un pouvoir épurateur important du fait du couvert végétal (sphaignes). Présence du captage des Eaux des Moises. Un secteur de cette zone humide avec "tourbières hautes actives et la quasi totalité aux «marais alcalins à cladium mariscus» sont rattachés dans la classification des habitats prioritaires au niveau européen (Directive habitat).

MARAI DES JOSSES

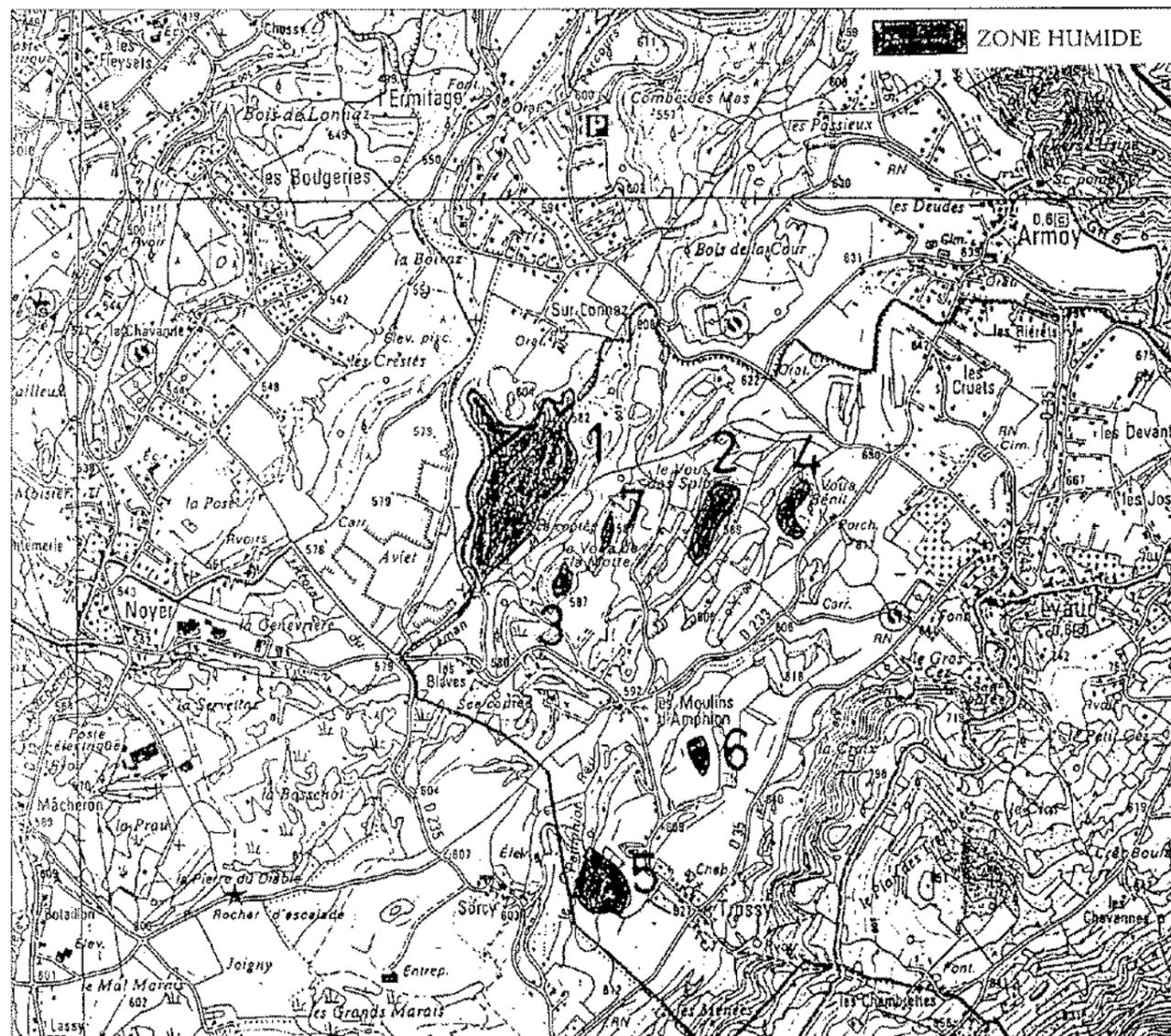
ZONE N°6 - Superficie : 0,5 - 1 hectare, altitude 610 m
Marais tourbeux assez boisé assurant le stockage des eaux de ruissellement avant leur passage dans le Pamphiot, hébergeant des sphaignes, bordé par un coteau herbeux sec.

VOUA DE LA MOTTE NORD-EST

ZONE N°7 - superficie : 0,3 - 0,5 hectare, altitude 587 m

Voua à sec entouré de boisements, marais à laiches, milieu à sol fortement tourbeux (magnifiques touradons de laiches qui font le bonheur des lapins).

LES ZONES HUMIDES



LE LYAUD : Inventaire des zones humides de Haute-Savoie

Calendrier des manifestations

Date	Organisateur	Manifestation	Lieu
31/01	Batterie-Fanfare du Haut-Chablais	Bal	Lullin
8/02	Conseil Municipal	Vogue	Le Lyaud
21/02	Société Communale de Chasse	Soirée Repas	Armoy
28/03	Société Communale de Chasse (et toutes les associations communales)	Journée Environnement (nettoyage)	Le Lyaud
4/04	A.S. Le Lyaud-Armoy (de football)	Repas Dansant	Armoy
25/04	Foyer Rural Culturel Armoy-le Lyaud	Théâtre Adultes	Le Lyaud
16/05	Association des Parents d'Elèves Armoy-le Lyaud	Soirée Repas	Armoy
30/05	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier (de football)	Tournoi cadets-juniors	Le Lyaud
1/06	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier (de football)	Tournoi minimes, benjamins, poussins	Le Lyaud
21/06	Tennis-club	STIL 98	Le Lyaud
28/06	Comité des Fêtes d'Armoy	Fête au Village - Repas	Armoy (Stade des Pins)
4/07	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier (de football)	Loto Jeunes	Le Lyaud
5/07	Evian-Vélo	Grand Prix des Hermones	Le Lyaud
13/07	Conseil Municipal	Bal gratuit	Le Lyaud
14/07	Comité des Fêtes d'Armoy	Feu d'artifice	Armoy
25-26/07	Conseil Paroissial le Lyaud	Fête de l'Eté	Le Lyaud
12/09	Conseil Municipal	Gentlemen cycliste (élus et employés municipaux de la Haute-Savoie)	Le Lyaud
18/10	Conseil Paroissial Armoy	Repas	Armoy
25/10	Philippe Jacquet	Ronde des jeunes Course pédestre	Le Lyaud
8/11	Commission Sports et Loisirs	Course des Hermones	Le Lyaud
28/11	Association des Parents d'Elèves Armoy-le Lyaud	Loto	Armoy
6/12	Conseil Municipal	Repas des Aînés	Le Lyaud

Pascal Sallet
ramoneur

NETTOYAGE
CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX
ENTRETIEN DE TOITURES

74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 24



RENAULT

s.a.r.l. Armoy Garage
Agent

Les Combes - Armoy
Tél. 04 50 73 95 09 - Télécopie 04 50 70 56 80

Mécanique - Carrosserie
Dépannage nuit et jours fériés : tél. 04 50 87 90 66

**LES CARRIÈRES
CHABLAISIENNES**

La Jossière
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 10 06

S.A.R.L.
**EXCELSIOR
BAR**

Place Henry-Bordeaux
74200 THONON
Tél. 04 50 70 20 62

Les responsables d'associations

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD - ARMOY
M. Bernard BEL
123, route des Cathelins - Tél. 04 50 70 52 65

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE :
M. Michel MIGLIASSO
393, route des Devants

CONSEIL PAROISSIAL
POUR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
M. André CORNIER
520, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 08

TENNIS-CLUB DU LYAUD
M. LE CORRE Thierry
106, rue du Centre - Tél. 04 50 70 50 49

CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES
Mme CAMBUZAT Catherine
168, route du Stade - ArmoY - Tél. 04 50 70 52 57

BATTERIE-FANFARE «L'ECHO DU HAUT-CHABLAIS»
M. PETITJEAN Christophe
16, Résid. Collonges - Thonon - Tél. 04 50 70 14 07

ENTENTE ARMOY-LE LYAUD GYMNASTIQUE
Mme Odette LEREBOUTET
512, route de Chambrettes - Tél. 04 50 73 90 60

CLUB «RENCONTRE»
Mme INGLIN Renée
29, chemin des Derrys - Tél. 04 50 73 92 11
Mme Yvette FILLON
125, route des Cuets - Tél. 04 50 73 95 25

COURSES PÉDESTRES JEUNES ET ADULTES
M. JACQUET Philippe
231, route des Champs-de-Beule - Tél. 04 50 73 93 10

GOUTTE DE VIE
M. SANQUER Patrick
235, rue du Sanjhon - Tél. 04 50 73 94 98

ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER
M. FAVRE-VICTOIRE Daniel
222, chemin des Rierêts - Tél. 04 50 73 97 83

REPRO-LÉMAN

PHOTOCOPIES COULEURS
TIRAGE COPIE PLANS
IMPRESSION NUMÉRIQUE GRAND FORMAT
PLASTIFICATION TOUS FORMATS
TEE-SHIRT PERSONNALISÉ

Tivoli 1 - Avenue du Châtelard - THONON
Tél. 04 50 71 91 59

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Ets Gérard MOUCHE

21, route des Cathelins
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 91 11
Fax 04 50 73 95 61

SARL
Les Enfants de Jean-Pierre FILLON

CHAUFFAGE
SANITAIRE
FERBLANTERIE



Rue du Quart-d'Avaux - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 43 - Fax 04 50 73 97 60

L'Épicerie
du Boulanger

A. NÉPLAZ

77, rue du Centre • 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 91 03

PAIN
VIENNOISERIE
PATISSERIE
ALIMENTATION

BLOC NOTES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat est ouvert chaque semaine :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 9 h à 12 h,
 - le lundi après-midi de 14 h à 17 h, le vendredi après-midi de 14 h à 19 h 30, à l'exclusion des jours fériés.
- Tél. 04 50 73 90 51
Fax 04 50 70 57 26

ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu le jeudi matin de chaque semaine.

Cependant ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi ou le jeudi de la semaine considérée.

DÉCHETTERIE

La déchetterie, située à Allinges, au lieu-dit Macheron, est ouverte les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Cette déchetterie étant strictement réservée aux habitants d'Allinges, Orcier et Le Lyaud, une pièce d'identité sera demandée à l'entrée.

URGENCES

Pompiers : tél. 18 (à utiliser avec discernement)
Gendarmerie : tél. 04 50 71 09 20

SANTÉ

Hôpital de Thonon-les-bains : tél. 04 50 26 77 77
Cabinet médical du Lyaud : Dr Machetto Laurence
Tél. 04 50 70 54 11

Infirmière libérale du Lyaud : Mme Pommery Nelly - Tél. 04 50 73 90 40

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Association A.D.M.R. de la Vallée du Brevon - responsable «travail» pour la commune du Lyaud, s'occupant notamment de la constitution des dossiers : Mme Bernadette Jordan - Tél. 04 50 73 90 66.

Etat Civil 1997

Naissances

15 juillet BAZZANI François Victor
22 juillet ROSSET Salomé Françoise Marie-Louise
8 octobre NEPLAZ Antoine Edouard Lucien
16 novembre FLAMMANG Romane

Mariage

4 octobre JORDAN Guy Louis et MEYNET Martine Marie Françoise

Décès

14 août MOREL-CHEVILLET Sylvie Adélaïde veuve de LUGRIN Amédée
6 septembre BORGET Marie Antoinette Françoise veuve de FILLON Eugène Francis
10 novembre BONDAZ Hélène Marie veuve de NEPLAZ Gaspard Etienne
18 novembre DEAGE Régis Auguste Joseph

PHOTO SOUVENIR



CLASSE 1957

De gauche à droite et de haut en bas :

CÔTE GASTON, BOËGEAT YVES, NÉPLAZ ROLAND

DEVILLE BRUNO, NÉPLAZ GABRIEL, DÉAGE RÉGIS (adjoint), LUGRIN MARTIAL,
DUBOULOZ FLORENT

Hôtel-Restaurant A L'ECHO DES MONTAGNES

74200 ARMOY • Tél. 04 50 73 94 55

à 15 km
des pistes de ski

à 5 km
du Lac Léman

JEAN GRANDO

*Ménager - Cuisines
Arts de la Table*

1 et 6, rue des Granges • 74200 THONON-LES-BAINS

EXTINC'TION ENTERPRISE

GROUPE GENERAL INCENDIE

89, chemin de Morcy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 70 42 82
Fax 04 50 70 41 01

PERRET-JEANNERET PH.

• CHARPENTE •
• COUVERTURE •



LE LYAUD
THONON-LES-BAINS

04 50 70 54 79

BUROPLAN

Tél. 04 50 26 43 36 - Fax 04 50 26 37 83

5 et 10, rue Jean-Blanchard
74200 THONON-LES-BAINS

Fournitures de bureau - Tirage de plans
Photocopies grande largeur - Photocopies laser couleur
Plastification tous formats - Tampons - Circulaires...

Votre distributeur

CALIPAGE
des professionnels qui s'engagent



74200 le lyaud
tél. 04 50 73 90 23

Artisans
d'agencement
sur mesure
décoration bois
et dérivés
meubles
peinture
sur bois

HOME ÉVOLUTION

Construction • Rénovation
Agencement • Achat • Vente

Rue du Centre • 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 50 49 • Fax 04 50 70 55 17

